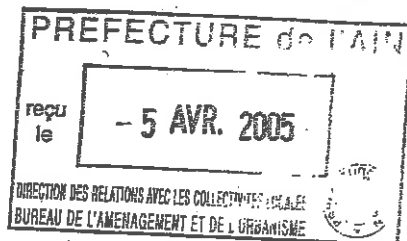


DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de LE MONTELLIER

CARTE COMMUNALE

ANNEXES SANITAIRES



Vu pour rester annexé à notre
arrêté en date du
Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme le 18 AVR 2005
Préfet de l'Ain
Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme



Martelle ABEL
Martelle ABEL



Bouvier
Approuvée par le Conseil
municipal le 25 MARS 2005

Approuvée par le Préfet
le

NOTE TECHNIQUE

Réseau d'eau potable

La commune est alimentée à partir du forage de Versailles (par pompage, 55% des eaux du Syndicat) et du réservoir de Chalamont (par gravité). Ces installations ont été réalisées en 1986 dans le but d'alimenter la commune depuis Chalamont en abandonnant à cette époque le puits de St-Eloi.

La gestion du réseau est assurée par le Syndicat intercommunal des Eaux Rignieux-Faramans-St Eloi auquel elle adhère depuis 1961. Il regroupe 8 communes : Faramans, Rignieux-le-Franc, St-Eloi, Joyeux, Le Montellier, Versailles, Crans et Birieux.

La société fermière est la SOGEDO depuis 1999.

En 1994, le réseau était insuffisant pour de nombreux secteurs : la Forêt, le Sayot, Romagne. Ceci était donc une contrainte importante pour le développement de l'urbanisation.

➤ Depuis, des extensions et améliorations ont été réalisées à La Forêt et à Romagne. En 2003, une canalisation de diamètre supérieur va être installée pour desservir Chantemerle.

➤ **Il n'y a donc plus d'insuffisances dans ces secteurs.**

Réseau d'assainissement

◆ Eaux usées :

Le Montellier n'est pas équipé d'un système d'assainissement collectif des eaux usées.

La totalité de la commune est donc actuellement en assainissement autonome.

La commune a engagé une étude de zonage d'assainissement conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et au décret du 6 juin 1994. L'objectif a été de fixer sur l'ensemble des communes les orientations et les objectifs en matière d'assainissement collectif et non collectif, avec le souci de protection des milieux récepteurs.

Conclusions de l'étude :

Le croisement de l'aptitude des sols à l'assainissement individuel avec les contraintes de chacune des parcelles a permis de faire apparaître qu'en première approche, toutes les habitations sont susceptibles de recevoir un système d'assainissement complet adapté à la nature des terrains rencontrés, excepté quelques parcelles.

En raison de la dispersion des hameaux et de leur taille réduite, il apparaît que l'étude de solutions d'assainissement en petits collectifs soit possible pour le village, Romagne, La Forêt, le Poulet, Chantemerle.

➤ **Choix des élus : en raison des finances locales orientées actuellement sur la construction du groupe scolaire, les élus choisissent de rester en systèmes d'assainissement individuel. Ils ne peuvent se lancer dans la réalisation d'un réseau public d'assainissement, ni au village, ni dans aucun des hameaux proposés (délibération du Conseil municipal du 29 août 2003).**

Compte tenu de la nature des sols, une seule filière d'assainissement individuel est préconisée par le cabinet SOGEDO : fosse septique toutes eaux + filtre à sable vertical drainé et rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Il est nécessaire de noter le caractère exceptionnel de ce système d'assainissement, ce qui entraîne une urbanisation très limitée dans les secteurs concernés.

♦ Eaux pluviales :

La commune a deux bassins versants : celui de la Chalaronne (Saône) et celui de la Sereine (Rhône). Voir ci-après les éléments de Géographie physique.

Etude assainissement du cabinet SOGEDO :

Sur la totalité du territoire, les eaux pluviales sont collectées par les fossés qui rejoignent les rivières d'écoulement des étangs. Certains fossés se déversent dans les champs, des prés, ou le long de rupture de pente des collines.

Les quelques problèmes constatés concernent donc l'engorgement de certains terrains.

Collecte des ordures ménagères

La collecte est assurée au niveau intercommunal dans le cadre de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le traitement des ordures ménagères s'effectue à la décharge de Ste-Julie. Ce site est pour l'instant conservé comme centre de broyage.

Un système de tri sélectif pour le papier a été instauré depuis 1998.

Les habitants bénéficient de la déchetterie du SIVOM à Meximieux.